



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



NOTICE D'INFORMATION CNDS 2018

« FÊTE DU SPORT »

À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES ASSOCIATIONS

1. POURQUOI UNE FÊTE DU SPORT
2. LES DATES
3. LES PUBLICS CIBLES ET TERRITOIRES
4. LES TYPES D' ACTIONS SOUTENUES
5. LES PARTENAIRES MOBILISABLES
6. L' ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS
7. LE CALENDRIER
8. RENSEIGNEMENTS

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie
Immeuble Normandie II
55 rue Amiral Cécille
76 179 ROUEN CEDEX
02 32 18 15 20

Site de Caen
2 place Jean Nouzille
CS 55427
14054 CAEN CEDEX 4
02 31 52 73 55

1. POURQUOI UNE FÊTE DU SPORT

Cet événement s'inscrit dans la feuille de route de la Ministre des Sports dont l'un des axes prioritaires, la « France qui bouge », est de développer une pratique sportive régulière pour toutes et tous, tout au long de la vie, d'insuffler une véritable culture du sport.

L'activité physique et sportive devra aussi être organisée à l'école, à l'université, dans l'entreprise, dans les administrations, dans tous les lieux de vie, sur l'ensemble du territoire national, en métropole et en Outre-mer.

Cette opération est conçue comme le point culminant et la contribution à l'objectif d'augmenter de **3 millions le nombre de pratiquants d'activités physiques et sportives**. Afin d'accompagner la dynamique insufflée par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, les six années qui nous séparent de cet événement doivent permettre la transformation des organisations sportives, l'anticipation d'une offre sportive adaptée aux modes de vie.

C'est pour toutes ces raisons que la Ministre des Sports a souhaité mettre en place une opération annuelle d'animation permettant de réunir l'ensemble de la société, professionnels, amateurs ou simples pratiquants autour du sport.

La « Fête du Sport » doit ainsi permettre, chaque année, de mettre en mouvement l'ensemble des citoyens et de susciter l'envie de pratiquer une activité physique et sportive, la démonstration de la « France qui bouge ».

2. LES DATES

La Fête du Sport sera organisée **sur la période du vendredi 21 au dimanche 23 Septembre 2018**, période pendant laquelle les porteurs de projet pourront organiser des événements dans ce créneau à leur convenance. Ces dates ne sont pas modifiables et les événements qui seront labellisés et/ou financés « Fête du Sport » devront se tenir dans ce créneau.

3. LES PUBLICS CIBLES ET TERRITOIRES

L'objectif de l'opération est de réunir l'ensemble de la population dans un événement autour du sport et de favoriser l'accès à la pratique des activités physiques et sportives aux publics qui en sont le plus éloignés.

Aussi, une attention particulière sera portée aux projets permettant d'associer à l'opération les six publics cibles suivants :

- les femmes ;
- les personnes en situation de handicap ;
- les personnes socialement défavorisées ;
- les jeunes ;
- les seniors ;
- les personnes détenues ;

Par ailleurs, les projets situés au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou dans les zones rurales (notamment Zones de Revitalisation Rurale) seront privilégiés.

4. LES TYPES D' ACTIONS SOUTENUES

Les projets d'animation seront conçus dans l'objectif de permettre au plus grand nombre notamment :

- D'être initié à la pratique des activités physiques et sportives ;
- De participer à des jeux et animations autour de la pratique des activités physiques et sportives ;
- D'être sensibilisé aux bienfaits de la pratique des activités physiques et sportives ;
- De découvrir de nouvelles pratiques ;

Les projets d'animation les plus innovants pourront associer les habitants dans leur conception soit via les conseils citoyens, les conseils de quartiers etc... Cette co-construction pourra ainsi répondre à de véritables besoins locaux exprimés par les citoyens. Dans ce cadre, la Fête du Sport sera alors l'occasion d'être une grande fête populaire, autour de projets participatifs engageant l'ensemble des acteurs.

Les projets d'animation devront aussi **faire état du nombre de disciplines sportives visées**.

Un porteur de projet pourra proposer des événements se déroulant sur plusieurs sites (**multi-sites**). **La localisation exacte pour chacun des événements devra être précisée à chaque fois dans le document à renseigner sur la plateforme en ligne afin de pouvoir géo-localiser ensuite l'événement sur la carte interactive du site internet.**

Les manifestations, hors lieux traditionnels du sport, sont aussi à privilégier : places de villes ou villages, du marché, lieux de passage, entreprises... en résumé tous les lieux de vie.

5. LES PARTENAIRES MOBILISABLES

Les projets d'animation devront être conçus dans le cadre d'un **partenariat associant une collectivité territoriale** (ou un groupement de collectivités) **et le mouvement sportif** (l'association sportive devra être affiliée à une fédération sportive, CDOS, CROS...). **Le projet pourra indifféremment être porté par l'un ou l'autre.** Le porteur de projet aura vocation à fédérer un certain nombre d'acteurs listés ci-après :

- Autres associations (scolaires, culturelles...);
- Agence du service civique ;
- Entreprise publique ou privée ;

D'autres partenaires locaux pourront être mobilisés pour la bonne réalisation du projet. **Cet événement doit également constituer une occasion forte de mettre en place des actions interministérielles.** A cet égard, les services régionaux et départementaux des DRJSCS, des DRAC, etc... ainsi que l'Agence du Service Civique et les référents locaux du Service Civique et DDCCS(PP) sont des interlocuteurs privilégiés pour développer des actions concertées sur les territoires et des opérations « portes ouvertes » lors de cette Fête du Sport.

La mobilisation ne doit pas s'arrêter aux frontières, la « Fête du sport » étant le trait d'union avec les manifestations plus ponctuelles organisées pendant l'année et notamment la semaine Européenne du Sport qui se déroule fin septembre. **Les projets impliquant des villes européennes (dans le cadre d'opérations jumelées ou de partenariats) bénéficieront d'une attention particulière.**

6. L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Un comité de pilotage national de la « Fête du Sport » est mis en place sous la responsabilité du Ministère des Sports et du directeur de projet Monsieur Arnaud Ngatcha, afin de cadrer l'opération et d'en assurer une promotion sur l'ensemble du territoire.

Les collectivités locales, porteuses des projets, pourront solliciter :

- **une labellisation « Fête du Sport »** afin de bénéficier d'un kit de communication national (kakémonos, goodies et d'une mise en ligne sur le site internet de la manifestation...).
- les porteurs de projets locaux éligibles pourront solliciter un **soutien financier du CNDS National** pour l'organisation de la « Fête du Sport ».

Ces projets devront être plus ambitieux que ceux traditionnellement aidés par le CNDS via la part territoriale.

Le financement attribué dans le cadre du dispositif « Fête du Sport » ne pourra quant à lui excéder 25 000 euros par porteur de projet.

Dans cette hypothèse, un budget détaillé des actions mis en place dans le cadre de la Fête du Sport 2018 devra obligatoirement être communiqué à l'appui de la demande d'accompagnement.

Les demandes d'accompagnement sont à déposer exclusivement sur la plateforme nationale
(aucune demande ne sera examinée par une autre voie) :

www.cnds.sports.gouv.fr/fetedusport

7. LE CALENDRIER

| | |
|--|----------------------------|
| Début de saisie des dossiers | 22 février 2018 |
| Date Limite de saisie des dossiers | 15 mai 2018 |
| Réunion de la commission nationale « Fête du Sport » | du 18 au 22 juin 2018 |
| Notification des accompagnements (labellisation et le cas échéant, soutien financier) par le CNDS National | à partir du 25 juin 2018 |
| Délivrance des outils et kit de communication | septembre 2018 |
| Fête du Sport | du 21 au 23 septembre 2018 |

8. RENSEIGNEMENTS

Les conseillères de la DRDJSCS sont à votre disposition pour tout renseignement, conseil et appui.

Coordinatrice du dispositif :

Audrey MATTENET 02.31.52.73.67 audrey.mattenet@drjscs.gouv.fr

Secrétariat :

Valérie OLLIVIER 02.31.52.73.56 valerie.ollivier@drjscs.gouv.fr

Retrouvez toutes les informations sur ce dispositif sur la plateforme :

www.cnds.sports.gouv.fr/fetedusport